

SUD-Rail fait condamner la direction sur les D2I !

Les dirigeants SNCF ont, ces dernières années, décidé de contourner les textes réglementaires lors des mouvements de grève : les personnels soumis à D2I (dont évidemment les ASCT) étaient ainsi considérés par la direction comme du personnel disponible et ré-affectable dans le cadre des plans de transports mis en place.

C'est en infraction complète avec le Code des Transports, la Loi sur le service minimum, le RH0924 traitant des DII.

La fédération SUD-Rail avait donc saisi la justice en référé pour faire stopper ces dérives et faire condamner la SNCF !

C'est désormais chose faite puisque la Cour d'Appel de Paris a rendu un jugement sans équivoque le 28 octobre.



Alors que les textes sont clairs, la direction réaffectait illégalement les agents grévistes, une fois qu'elle avait connaissance de l'heure déclarée sur la D2I, aux seules fins d'entraver l'exercice du droit de grève.

La Cour d'appel de Paris a rappelé qu'un trouble résultant d'une liberté fondamentale est manifestement illicite mais surtout que la SNCF ne peut pas affecter dans le plan de transport adapté en cas de grève les agents qui ont déclaré leur intention de cesser le travail.

La direction SNCF a décidé un problème avec le droit du travail !

Comme sur les IMC, la direction SNCF était dans la plus parfaite illégalité : Non seulement elle contournait la réglementation en vigueur mais elle se permettait même de sanctionner des agents qui ne faisaient qu'appliquer la Loi ou encore d'effectuer des retenues de grève plus élevées que ce qu'elle était en droit de faire.

Les agents soumis à D2I posent leur D2I à l'heure de la PS prévue dans leur roulement ; et la direction ne peut en aucun cas les recommander plus tôt, les utiliser plus tôt, ou les décompter en grève plus tôt que l'heure mentionnée sur la déclaration d'intention de faire grève.

C'est ce que SUD-Rail martelait depuis le début et qui est enfin reconnu !

SUD-Rail démontre une fois de plus ses compétences juridiques !

SUD-Rail œuvre au quotidien pour les intérêts des cheminots !